



Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN



2026-03-283

Nomination d'un.e secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 03 du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDÉC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TREND, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19/02/2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Nomination d'un.e secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le président propose de nommer M. Bruno RAOULT comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical,
à l'unanimité,
nomme M. Bruno RAOULT comme secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Guillaume ROBIC

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance

é par : Guillaume ROBIC
le : 03/03/2026
alité : PRESIDENT



Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN



2026-03-284

Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDÉC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TRENDIA, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2025

Monsieur le président soumet aux membres de l'assemblée la validation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical,
à l'unanimité,
approuve le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,

Guillaume ROBIC

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance

Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 04/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT



Usine Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN



2026-03-285-7-1

Orientations budgétaires 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDDEC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TRENDIA, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Présentation des orientations budgétaires – année 2026

Les orientations budgétaires ont été définies à la suite des différentes réunions de suivi du contrat d'affermage et les comptes rendus réguliers liés aux travaux du Syndicat.

Monsieur Guillaume ROBIC indique que les orientations budgétaires ont été présentées par Monsieur Marc VIDCOQ, 2^{ème} Vice-Président, en bureau du 17 février 2026.

Monsieur ROBIC propose à M. VIDCOQ de présenter le document ci-annexé aux membres du comité syndical.

Après présentation et débat, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation des orientations budgétaires 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,

Guillaume ROBIC

Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 04/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance

Bruno RAOULT



2026-03-286-7-1

Compte financier unique 2025

Usine Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Vice-Présidence de Monsieur Marc VIDCOQ.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDÉC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TREND, Marc VIDCOQ.

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGUN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TRÔEL.

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Compte Financier Unique 2025

Le CFU est présenté par M. Jean-Yves ROLLAND, 1^{er} vice-président.

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	154 560.71 €	Résultat de l'exercice	87 235.88 €
Résultat antérieur reporté	300 046.58 €	Résultat antérieur reporté	3 633 630.63 €
Résultat de clôture	454 607.29 €	Résultat de clôture	3 720 866.51 €
Résultat de clôture 2025 = 4 175 473.80 €			
Restes à réaliser de la section d'investissement : -479 687.64 €			
Résultat cumulé : 3 695 786.16 €			

Le Président, Guillaume ROBIC, quitte la salle pour laisser place au vote.

Constatant que le quorum est atteint après le départ du président, M. ROLLAND met aux voix la validation du compte financier unique 2025.

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Compte financier unique 2025 est validé à l'unanimité.



2026-03-287-7-1

**Affectation des résultats
de l'exercice 2025 au BP 2026**

Usine Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDÉC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TRENDIA, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Affectation des résultats de l'exercice 2025 au BP 2026

Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068	0.00 €
Excédent reporté en exploitation	454 607.29 €
Excédent reporté en investissement	3 720 866.51 €

Le Président, Guillaume ROBIC, met aux voix l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au BP 2026, telle que ci-dessus présentée.

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

L'affectation des résultats de l'exercice 2025 au BP 2026 est validée à l'unanimité.

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,

Guillaume ROBIC

Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 04/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT



2026-03-288-7-1
Budget primitif 2026

Usine Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDDEC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TRENDIA, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

BUDGET PRIMITIF 2026

Le président rappelle le report des restes à réaliser de 2025 au BP 2026 et l'affectation des résultats :

Dépenses investissements

2111 – Achat de terrains nus	5 000.00 €
2312 – Terrains – Aménagements paysagers	17 198.50 €
2313 – Travaux sur bâtiment	82 000.00 €
2315 – Travaux sur réseaux	375 489.14 €
Total	479 687.64 €

Recettes investissements

Aucun report	0.00 €
--------------	--------

Résultats à couvrir	479 687.64 €
----------------------------	---------------------

. Affectation des résultats du CFU 2025 au BP 2026 :

Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	0.00 €
--	--------

é par : Guillaume ROBIC
le 03/03/2026
allité : PRESIDENT

Excédent reporté en exploitation - 002	
Excédent reporté en investissement - 001	

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 720 866.51 €

Berger
Levrault

ID : 022-252201900-20260303-202603-BF

Le Président donne lecture de la proposition de Budget Primitif 2026 :

EXPLOITATION	Dépenses
Total dépenses exploitation	2 086 433.78 €
Virement à la section d'investissement	0 €
TOTAL	2 086 433.78 €

EXPLOITATION	Recettes
Total recettes exploitation	1 631 826.49 €
Excédent reporté	454 607.29 €
TOTAL	2 086 433.78 €

INVESTISSEMENT	Dépenses
Reprises subventions d'équipements	191 773.49 €
Remboursement emprunts capital	100 000.00 €
Terrains, mobilier bureau, matériel informatique, logiciel	17 500.00 €
Aménagements paysagers	22 198.50 €
Travaux sur bâtiments	502 000.00 €
Travaux autres	1 606 489.14 €
Investissements pour prochaines années (CAG,...)	2 181 971.38 €
TOTAL	4 621 932.51 €

INVESTISSEMENT	Recettes
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €
Amortissements	901 066.00 €
Virement de la section d'exploitation	0 €
Excédent antérieur reporté	3 720 866.51 €
TOTAL	4 621 932.51 €

Le Président, Guillaume ROBIC, met aux voix le projet de budget primitif 2026, tel que ci-dessus présenté.

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

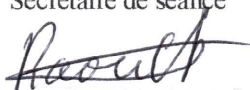
Le budget primitif 2026, tel que ci-dessus présenté est validé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président

Guillaume ROBIC

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance




Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

2026-03-289-7-1

Autorisation de virement de crédits de chapitre à chapitre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDÉC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TREND, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

**Autorisation de virement de crédits de chapitre à chapitre
(hors ch12) à hauteur de 7.5 %**

Vu l'article L1612-28 du CGCT,

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025-art.1,

Le président indique que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président de l'assemblée délibérante informe celle-ci de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le président propose aux membres de l'assemblée de l'autoriser à mettre en application cette disposition pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical,

à l'unanimité,

autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 022-252201900-20260303-289-DE

Berger
Levisault

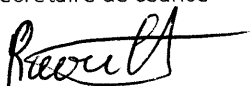
Fait et délibéré les jour, mois et a

Pour copie conforme,

Le Président,

Guillaume ROBIC

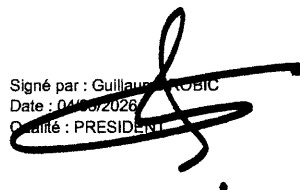
Bruno RAOULT
Secrétaire de séance



Signé par : Guillaume ROBIC

Date : 04/03/2026

Qualité : PRESIDENT



**2026-03-290-4-2****Création d'un emploi permanent
Mission environnement**

Usine Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à 16 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Gervais LEMOINE, Bernadette LE BOEDDEC, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Jacques LE POTIER, Gervais LEMOINE, Cécile NICOLAS, Alexandre PETIT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Daniel TRENDIA, Marc VIDCOQ

Excusés : Claude BERNARD, Yoannes BRATTINGA, Raymond GELEOC, Patrick HAMON, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Jean JOURDEN, Nicolas LE CAROFF, Guy LE FOLL, Jean-Pierre LE GOUX, Florence LE SAINT, Jean-Baptiste LE VERRE, Guy LE YOUDEC, Marianne LORETTE, Joseph PERROT, Annette RAIMONDO, Jacques TROEL

Date d'envoi des convocations : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Création d'un emploi permanent de catégorie A Filière technique

➔ Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
 - les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL
- sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

➔ Le Président propose à l'assemblée délibérante :

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération n°2026-03-288-7-1 en date du 03/03/2026
- Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2025-03-262-4-1 en date du 24/03/2025

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la mission de coordination stratégique et partenariale de la politique de la qualité de l'eau au Syndicat Mixte KERNE UHEL.

En conséquence, le président propose la création d'un emploi permanent de catégorie A au grade d'ingénieur à temps partiel non complet soit 28/35^{ème} pour exercer la mission de coordination stratégique de la politique de l'eau au Syndicat Mixte KERNE UHEL à compter du 1^{er} juin 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A au grade d'ingénieur.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'ingénieur agronome et d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de l'environnement.

A NOTER :

- Le recrutement sur l'article L. 332-8 2° ne peut se faire que pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà si les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être qu'après une nouvelle procédure de recrutement pour une durée indéterminée. Ce motif de contrat ne peut être utilisé que s'il n'y a pas de fonctionnaire répondant aux critères fixés par la collectivité et si le recrutement s'effectue sur un emploi dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Comité Syndical,

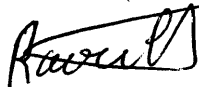
Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la proposition du Président
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2026
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Guillaume ROBIC

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance



Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 04/03/2026
Qualité : Président

